

LE BÉNÉVOLAT :

POURQUOI ET COMMENT ?

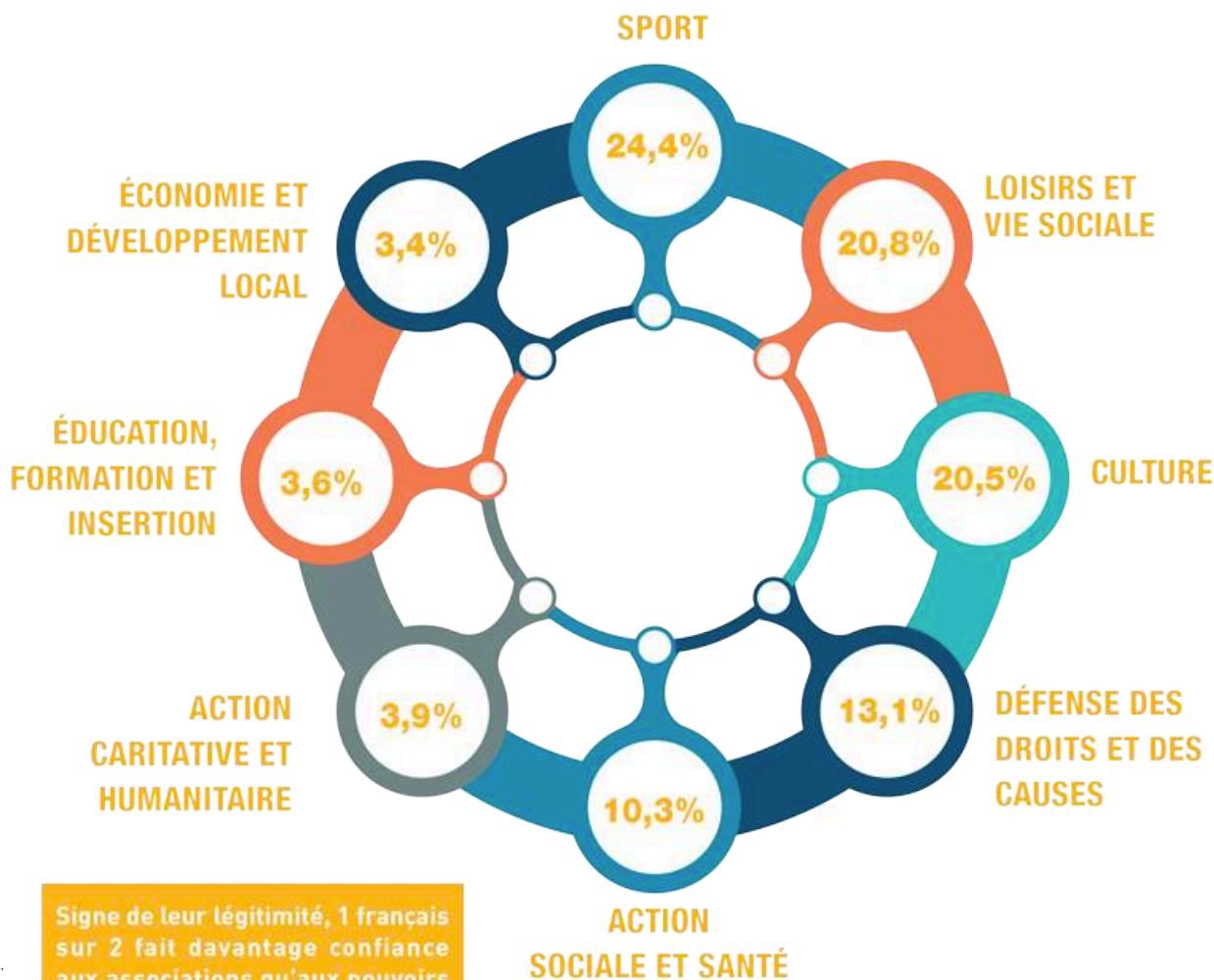
L'ACTION BÉNÉVOLE NE SAURAIT SE RÉSUMER EN QUELQUES PAGES TANT SES DOMAINES D'INTERVENTION SONT NOMBREUX, VARIÉS, ET SES ACTIONS DIFFÉREMMENT MOTIVÉES. TENTONS TOUT DE MÊME D'EN DÉFINIR LES CONTOURS POUR COMPRENDRE SON AMPLEUR, LES HOMMES ET LES FEMMES QUI LA COMPOSENT ET LES DISPOSITIFS QUI LES SOUTIENNENT.

Avant de s'intéresser plus précisément au bénévole, comprendre ses motivations et appréhender ses différents visages, il semble opportun de s'arrêter sur le paysage associatif français puisque, sans associations, forces vives de notre pays, le bénévolat n'existerait pas aujourd'hui exactement de la même manière.

LE BÉNÉVOLAT EN FRANCE

QUELQUES CHIFFRES ...

En nombre, les associations animent les territoires, créent du lien, promeuvent une citoyenneté active et contribuent au dynamisme économique. On comptabilise en France **1,5 millions d'associations** et **chaque année, 33 300 se créent** en moyenne depuis 6 ans. Elles agissent pour différents secteurs définis :



Signe de leur légitimité, 1 français sur 2 fait davantage confiance aux associations qu'aux pouvoirs publics pour gérer les urgences sociales.

LE POIDS DES ASSOCIATIONS SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET L'EMPLOI

Selon le site associathèque fait et géré par le Crédit Mutuel, 113,3 milliards d'euros, soit environ 3,3 % du PIB français seraient le budget cumulé des associations actives, en évolution annuelle moyenne de 1,6 % entre 2011 et 2017.

À elles seules, elles emploient 1 758 500 salariés, à temps plein ou partiel. Les associations sont également des lieux où travaillent ensemble des bénévoles, des volontaires et des salariés, et elles développent même de l'emploi au plus près des territoires.

De plus, 80% des structures de l'économie sociale et solidaire sont constituées sous forme d'association. Bien que le profit ne soit pas le leitmotiv des associations, elles produisent de la richesse et représentent l'autre visage de l'économie. On dit souvent que les associations humanisent l'économie en expérimentant des solutions concrètes : elles ont ce pouvoir et cet intérêt d'identifier les besoins de la société.

Et pour les faire vivre, les associations peuvent compter sur les 22 millions de bénévoles en France



soit la moitié des français en mesure de l'être, qui donnent gratuitement de leur temps et s'engagent pour une cause, une idée commune, un idéal. Contrairement aux idées reçues, le bénévolat se porte plutôt bien et séduit de plus en plus (sa croissance en volume est de l'ordre de 4,9 % par an) mais l'engagement et les motivations sont-ils toujours les mêmes ?



POURQUOI ET COMMENT S'ENGAGER ?



A CHACUN SON ENGAGEMENT

Chaque expérience bénévole se vit de manière différente. Les dernières études menées mettent en exergue certains chiffres qui permettent de mieux comprendre les formes d'engagements. Quarante-vingt-dix pour cent des bénévoles exercent leurs activités au sein d'une association, qu'ils en soient membres ou non. Les pourcentages de participations bénévoles occasionnelles et régulières diffèrent de peu (52% pour le premier et 48% pour le deuxième). En revanche, 80% des bénévoles participent de manière occasionnelle sans être adhérent à une association ou à un organisme non-lucratif. Le chiffre tombe à 40% en tant qu'adhérent. Mais lorsque l'on se penche sur les participations régulières, 60% se réalisent en étant adhérent et 20% hors association^[1]. Le nombre total de bénévoles inclut donc des personnes qui aident sans pour autant être adhérent, membre ou licencié par exemple.

On estime qu'un bénévole donnerait entre 68 et 75 heures de son temps chaque année en moyenne.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES SELON LEURS DURÉES ANNUELLES

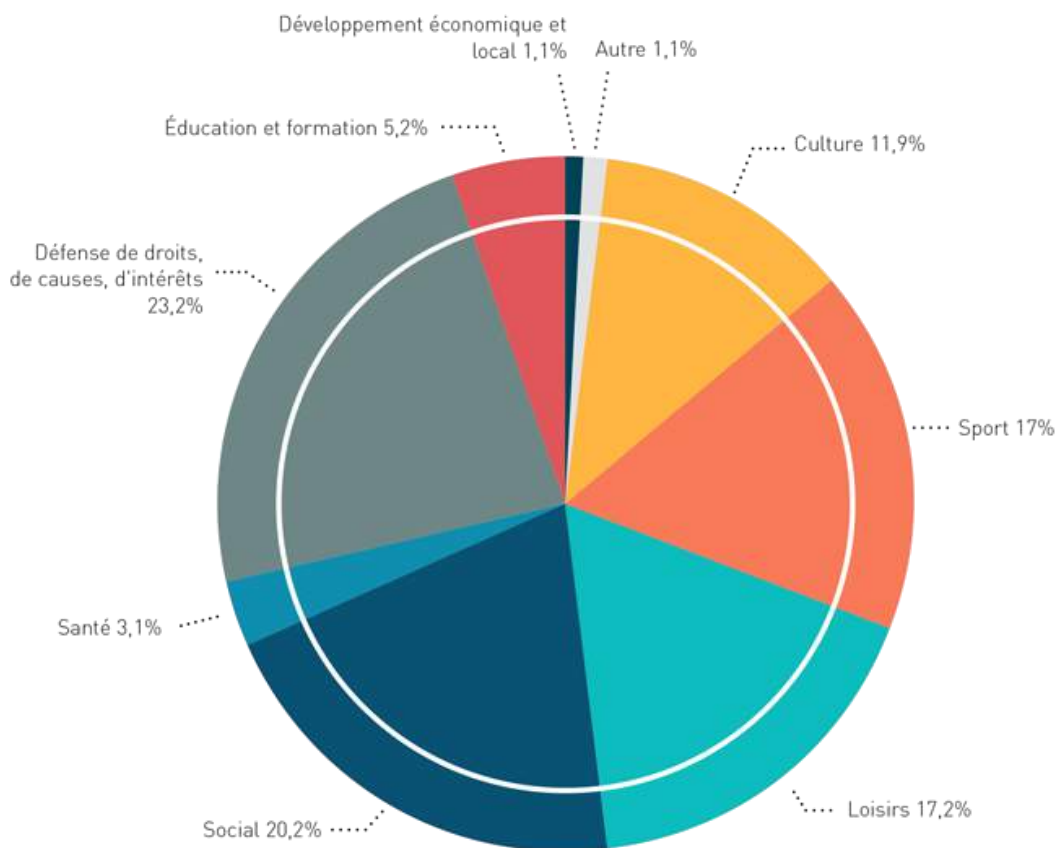
Durée annuelle des participations bénévoles	Pourcentage des participations	Part dans le volume total du bénévolat
6 heures ou moins	25,7%	1,1%
Plus de 6 heures à 24 heures	24,8%	4,9%
Plus de 24 heures à 72 heures	23,8%	17,5%
Plus de 72 heures à 144 heures	14,3%	24,7%
Plus de 144 heures	11,4%	51,8%
Total	100%	100%

Note : Ces données sont relatives à l'estimation "basse" des durées de bénévolat. Lire : 25,7% des participations ont une durée annuelle de 6 heures ou moins. Ces participations contribuent pour 1,1% au volume total du bénévolat. Source : Enquête CRA-CSA 2017.

Notons que les seniors et autres inactifs (hors étudiants) bénévoles donnent en moyenne nettement plus de temps que les plus jeunes. La participation est également plus fréquente chez les plus diplômés. Enfin, les femmes sont plus représentées dans les domaines de l'action sociale et caritative, l'éducation et la formation, alors que les hommes bénévoles sont plus nombreux dans le domaine sportif ou des loisirs.

[1] Les 20% restant représentent les personnes n'ayant rien déclaré à ce sujet au sein de l'enquête de Lionel Prouteau, Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances, synthèse de l'exploitation de l'enquête Centre de recherche sur les associations - CSA

Le taux de participation par domaine d'activité est également instructif. Au regard du schéma ci-dessous, la défense des droits, causes et intérêts apparaît en tête du classement ($\approx 23\%$ des participations) devant l'action sociale et caritative ($\approx 20\%$). Mais en réunissant les participations bénévoles dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs [activités à caractère récréatif], le taux de participation s'élève à $\approx 46\%$ du total.



A CHACUN SES MOTIVATIONS

Lorsque l'on demande aux bénévoles quelles sont les raisons qui les poussent à agir, 77% d'entre eux mettent en avant le fait de se sentir utile à la société et aux autres. L'engagement par pur altruisme représente donc une part importante, souvent pour des personnes cherchant un moyen de s'exprimer à travers une action concrète qu'ils ont choisie de leur plein gré.

Développer du lien, du relationnel, s'épanouir au contact du monde extérieur fait partie des caractéristiques recherchées dans l'engagement bénévole. Regroupant des personnes autour d'un même centre d'intérêt, le bénévolat représente un moyen de partage par excellence, notamment pour les plus âgés.

Enfin, certains s'engagent uniquement par convictions familiales, voire religieuses. Ces personnes vont chercher un véritable sentiment d'appartenance au sein de l'association, avec un partage de valeurs et d'idées précises.

Beaucoup de jeunes voient aujourd'hui le volontariat comme un moyen d'apprendre et de se valoriser avec une expérience bénéfique pour le futur. Être acteur au sein d'une activité associative participerait donc à la construction sociale d'un individu.

Autant de profils différents les uns des autres, chacun avec ses besoins et ses envies, qu'il faut essayer de comprendre et accompagner.

LA DIVERSITÉ DE MES MISSIONS ME PLAÎT, OUTRE LE FAIT D'ŒUVRER POUR LES AUTRES, CELA M'APPORTE BEAUCOUP, AUSSI BIEN DANS MA VIE PROFESSIONNELLE QUE PRIVÉE.

Magali Guilloux, 33 ans, bénévole à la Jeanne d'Arc de Bruz (35)

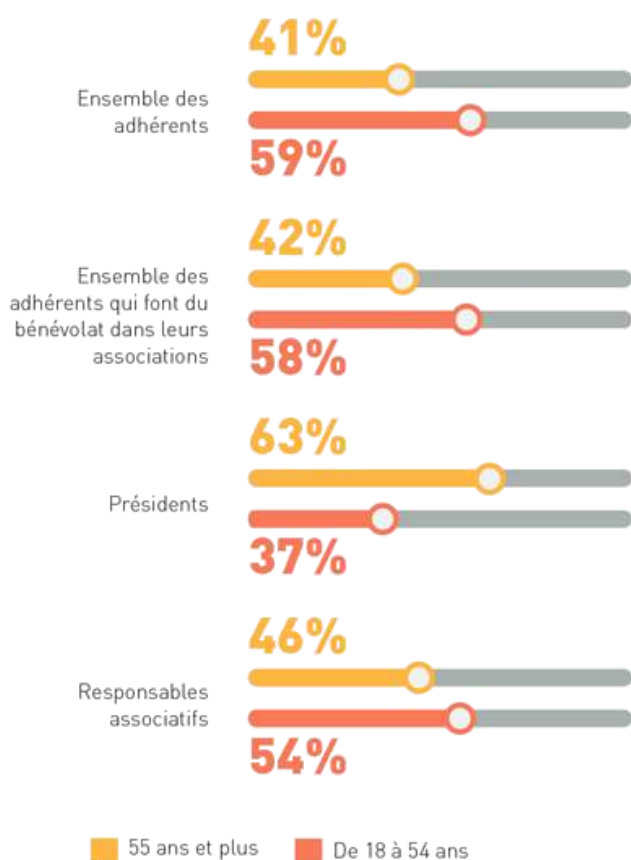
LES DIFFÉRENTS VISAGES DU BÉNÉVOLE

Nous l'avons évoqué précédemment, les formes d'engagement ne sont pas les mêmes et varient. Nombre d'heures, profils (âge, emploi, sexe, etc.) diffèrent, mais tentons d'identifier dans les grandes lignes des profils qui se retrouvent généralement au sein de la sphère associative.

LE BÉNÉVOLE DIRIGEANT

Il s'agit ici d'une personne ayant des responsabilités au sein d'une structure associative allant d'une fédération à une association en passant par les échelons intermédiaires comme les comités départementaux ou régionaux par exemple. Un peu moins de 29% du total des adhérents associatifs déclarent exercer des responsabilités dans une ou plusieurs associations, dont 17% déclarent être membres d'un bureau et plus de 5% sont présidents. Est constatée pour cette dernière fonction, une surreprésentation des hommes, des seniors, des cadres supérieurs et des indépendants non agricoles.

RÉPARTITION PAR ÂGE SELON LA SITUATION OCCUPÉE DANS L'ASSOCIATION



Source : Enquête CRA-CSA 2017

Le bénévole dirigeant consacre en moyenne le double de temps à son association comparé à un membre non dirigeant. Les fonctions de dirigeant sont le cœur et le moteur de la gouvernance associative et participent à l'équilibre du modèle économique de la structure. Le bénévole dirigeant fait partie des instances décisionnaires. Il lui incombe souvent une responsabilité non négligeable, énergivore et parfois chronophage suivant la nature et la dimension de l'association. Il est amené à intervenir dans des domaines aussi divers et complexes que la comptabilité, le droit, la gestion des ressources humaines, le management ou encore la communication. Plus les enjeux sont importants (grands budgets, salariés, conduite de projet d'envergure), plus de fortes compétences sont indispensables et plus le poids des responsabilités est important et parfois très lourd à porter.

LE BÉNÉVOLE OPÉRATIONNEL

Un autre profil dont les structures ne peuvent se passer est le bénévole apportant une aide dite technique ou opérationnelle. Les fréquences d'engagement de ces personnes sont bien souvent très différentes en fonction des tâches qu'elles assurent. En effet, on retrouvera dans cette catégorie le bénévole permanent qui comptabilise un taux de présence important tant il est impliqué tout au long de l'année dans la vie associative ordinaire.

Mais il est également présent sur des temps forts plus ponctuels pour lesquels il ne concevrait pas de ne pouvoir participer. Le spectre de ses missions est donc très large, allant des tâches administratives de secrétariat, de promotion de l'association, jusqu'à la confection d'outils, d'affiches, de vêtements, en passant par la participation à des forums, l'animation d'un stand, etc. Bien que l'analogie soit impossible, il peut familièrement être désigné comme *le bénévole en CDI* qui devient, avec le temps, une figure phare de l'association. De nombreux bénévoles moins présents dans la durée mais dont l'aide est tout aussi précieuse donnent de leur temps de manière ponctuelle.

Ces profils sont souvent plus jeunes que le précédent où l'on retrouve beaucoup de parents, d'étudiants ou d'adolescents ayant répondu positivement à des sollicitations pour un temps donné. Ici, réaliser des pâtisseries pour aider au financement d'une action, assurer des navettes pour transporter des jeunes se rendant à une rencontre ou encore aider à la distribution de tracts sont des tâches pour lesquelles ils offrent leur disponibilité.



LE BÉNÉVOLE MILITANT

Le militant est une personne qui s'engage afin de mener un combat pour une idée au regard d'une adhésion (à un groupe) et d'une action pour faire prévaloir cette idée. La référence au militant met l'accent sur la combinaison entre l'engagement explicite de la volonté et la loyauté. Le militant va prendre parti, ancrant la notion dans le politique.^[2] Son engagement actif soutient politiquement le projet de l'association dont il n'est d'ailleurs pas nécessairement membre.

Ce bénévole peut militer ponctuellement pour une cause précise et inscrite dans le temps (œuvrer contre la fermeture d'un centre d'accueil pour jeunes

femmes en difficulté) ou durablement pour des thématiques auxquelles il est généralement sensible (sport pour tous, protection de l'environnement, etc.). Les convictions de ce type de bénévole sont donc intimement liées aux actions qu'il choisit de porter et auxquelles il croit.

La question des profils aurait également pu être traitée par typologie comme le bénévolat *d'habitude*, le *converti*, ou encore le *social*. La liste proposée n'est pas exhaustive mais reflète quelques réalités vécues.

[2] hal.archives-ouvertes.fr/hal-00509696/document

JE PEUX METTRE MES CONNAISSANCES ET MON EXPERTISE AU SERVICE D'UN PROJET QUI A DU SENS ET DES VALEURS.

Sandra Winter, bénévole au sein du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes

LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Pour que ce statut de bénévole aux multiples visages perdure et se développe, il doit être soutenu par l'Etat, entité extérieure à la sphère associative. Cependant, l'association a elle aussi son rôle à jouer en agissant pour la reconnaissance de ces acteurs.

LES RÉCOMPENSES : POURQUOI ? COMMENT ?

Si tout travail mérite salaire, tout engagement bénévole mérite reconnaissance. Le bénévolat concentre à lui seul le sens de l'engagement, du désintéressement, du souci des autres, etc. Si dans les structures associatives ou fédérales, le bénévole doit absolument être encouragé - et c'est à souhaiter -, il appartient à leurs dirigeants de donner corps à une reconnaissance sous la forme de propositions de récompenses au bénéfice de personnes souvent discrètes et modestes qui ne demandent rien. À tous les échelons, il est conseillé d'exercer une veille propre à identifier le dirigeant, le bénévole méritant, d'abord parce que ce n'est que justice et ensuite parce que la mise en valeur de ces comportements altruistes peut et doit éveiller des vocations.

Ces récompenses se traduisent depuis longtemps par des médailles qui ont le mérite d'organiser, hiérarchiser, rendre lisible et adapter la récompense à chaque parcours. Les plus prestigieuses sont la Légion d'honneur et l'Ordre national du Mérite, obtenues assez rarement pour les bénévoles associatifs et pour lesquelles la demande est à faire auprès des ministères et des préfetures. Deux autres types de récompenses sont plus accessibles et sans doute plus adaptées dans la majorité des cas : les décorations fédérales et les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Les fédérations attribuent donc des médailles en interne à leurs dirigeants suivant la durée et l'efficacité des services rendus ainsi que de l'échelon (national, régional, départemental ou local).

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif ne concernait initialement que les sports et la jeunesse mais a vu son champ étendu à l'engagement associatif en général suite au décret du 18 décembre 2013. Cette médaille comporte 3 échelons : bronze (6 années d'ancienneté minimum dans l'action), argent (10 années dont 4 dans l'échelon bronze) et or (15 années dont 5 dans l'échelon argent).

Les décisions d'attribution interviennent deux fois par an, le 1^{er} janvier et le 14 juillet. Les médailles de bronze sont décernées par le préfet sur proposition de la commission départementale consultative placée auprès de lui. Pour les médailles argent et or, la décision est ministérielle. Les dossiers de

proposition sont à déposer auprès des préfetures (D.D.C.S du département). La remise des médailles est réglementée par arrêté ministériel et ne peut être effectuée que par des personnes autorisées.



LE BÉNÉVOLAT, UNE ACTION VALORISÉE PAR L'ETAT

Depuis quelques années maintenant, le bénévolat a également connu une certaine valorisation et légitimation de la part des pouvoirs publics. Eclairage sur quelques lois et actions récentes^[3] :

La promulgation de la loi **Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017** fait évoluer le statut du bénévole.

Tout d'abord d'un point de vue professionnel, puisqu'elle permet aux dirigeants associatifs bénévoles de disposer de six jours de congés non rémunérés pour consacrer du temps à leur association (congé engagement). Mais elle change également les choses en ce qui concerne les étudiants bénévoles. Les formations de l'enseignement supérieur ont désormais l'obligation de distinguer l'engagement associatif en mettant en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises au cours de ces missions.

Le **compte d'Engagement citoyen** est un dispositif intégré au compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir. Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité et bénéficier de droits à formation financés par l'Etat en reconnaissance de leur engagement.

Les frais engagés au cours d'une action bénévole et non remboursés par l'association peuvent donner lieu à une **réduction d'impôt sur le revenu**. Cela nécessite de justifier le montant de ses frais, qui peuvent être

[3] Eléments tirés du Guide du Bénévolat 2018/2019

de différentes natures (billets, factures, nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel etc.), et d'avoir une déclaration prouvant que le bénévole a auparavant renoncé au remboursement de ces frais par l'association. Pour les organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique, le montant de la réduction d'impôt s'élève à 66% des sommes versées (dans la limite des 20% du revenu imposable que représentent les dons). De plus, pour faciliter les missions qu'un bénévole réalise, il peut prétendre au **remboursement des frais personnels engagés** à la condition qu'ils correspondent à des dépenses réelles, justifiées et engagées pour les besoins de l'activité associative.

Lorsque ces conditions sont respectées, les bénévoles ne sont pas imposables au titre des remboursements qui leur sont versés, car ce ne sont pas des revenus. L'association doit alors conserver les pièces justificatives de la réalité des dépenses pendant 4 ans.

Outre ces actions concrètes, le gouvernement a également assoupli les règles en matière de bénévolat et d'association. Depuis un décret signé le 9 mai 2017, tous les mineurs ont désormais le droit d'adhérer ou de créer une association.

PLUS D'INFORMATIONS :

Retrouvez toutes les informations au sein du Guide du bénévolat, promu et actualisé chaque année par le ministère chargé de la vie associative.



Face aux diversités des profils, des engagements et des structures il est important de ne pas minimiser la gestion des bénévoles qui doivent être accompagnés, motivés, orientés par la mise en place d'actions d'animation et de reconnaissance. Rappelons qu'un repas en fin d'année est une forme de reconnaissance très appréciée qui offre un temps de rencontre, d'échanges et de partage. Certains (assez malins) ont même pensé à créer un poste de référent (bénévole !) sorte de coordinateur et force de proposition d'événements et d'actions propices à les fidéliser. Si les bénévoles permettent le développement des associations, ces dernières permettent elles aussi aux bénévoles de se construire. S'il est équilibré, ce double apport entre les deux parties saura créer une véritable synergie pour *in fine* œuvrer au développement du tissu associatif.

Pour que l'action bénévole ne soit jamais remise en question ou ne s'estompe, le renouvellement de ses acteurs doit se poser au sein des associations avec notamment la place donnée aux jeunes, particulièrement dans leur prise de responsabilité, enjeu majeur du paysage associatif de demain.

Un prochain article fera l'objet d'une présentation des organismes chargés de soutenir et de défendre les intérêts du bénévolat ainsi que ceux missionnés pour assurer le lien entre les bénévoles et les associations.

Sources :

www.associatheque.fr
www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf
www.lemouvementassociatif.org
hal.archives-ouvertes.fr/hal-00509696/document

Enquête Recherches & Solidarités, La France bénévole 2017 - Cécile BAZIN - Marie DUROS - Jacques MALET
 Lionel Prouteau, Le bénévolat en France en 2017, état des lieux et tendances, synthèse de l'exploitation de l'enquête Centre de recherche sur les associations - CSA